

Les Francs avaient introduit avec eux, en Gaule, leurs mœurs nationales, qui faisaient le plus complet contraste avec les mœurs romaines. L'autorité du roi était limitée par la réunion des guerriers qui décidaient des affaires publiques. L'Assemblée, qu'on appelait le **Champ de Mars** ou le **Champ de Mai**, se tenait à jour fixe, en plein air; les chefs étaient debout, au milieu, et la multitude les entourait; les décisions étaient prises en commun, et chaque homme pouvait donner son avis. Le roi n'avait qu'à faire exécuter les décisions de la majorité.

Cependant l'égalité primitive des Francs disparut bientôt après la conquête: les chefs reçurent d'immenses domaines; ils en distribuèrent des portions appelées **bénéfices** aux jeunes guerriers, leurs *leudes* ou leurs *fidèles*, qui s'étaient rangés sous leur influence et qui restèrent attachés à leur fortune: ainsi se constitua une aristocratie barbare. Quant aux simples hommes libres, ils reçurent une terre appelée **alleu** qui ne relevait de personne.

(2°) **Progrès de la puissance de l'Église.** — A côté de l'aristocratie franque, une autre classe dominante se formait, c'était le **clergé**. Les évêques, appartenant pour la plupart par leur naissance à de nobles familles gallo-romaines, étaient devenus, depuis la chute de l'empire romain, comme les **chefs naturels** de la population indigène et exerçaient ainsi une grande influence politique.

Puis, Clovis, pour les récompenser de l'assistance qu'ils lui avaient donnée dans ses conquêtes, leur avait accordé beaucoup de privilèges: il avait **exempté** les terres du clergé **de tout impôt**; il avait donné aux églises **le droit d'asile**, c'est-à-dire que les officiers du roi ne pouvaient plus arrêter ceux qui s'étaient réfugiés près des autels.

Enfin, la piété des Francs, nouvellement convertis, se